

Conseil d'Administration de l'UCA du 26 juin 2026

1. Désignation des directeurs d'institut :

Désignation du directeur de l'institut sciences de la vie, santé, agronomie, environnement (ISVSAE) : Anne FOGLI

Désignation du directeur de l'institut des sciences (IDS) : Patrice MALFREYT

Désignation du directeur de l'institut lettres, langues, sciences humaines et sociales (ILLSHS) : Pierre MATHIEU

Désignation du directeur de l'institut droit, économie, management (IDEM) : Christine BERTRAND

Ces 4 personnes présentées ont été approuvées par les membres du CA.

2. Désignation des vice-présidents fonctionnels

La « gouvernance » de l'UCA comprend entre autre le Président et plusieurs vice-présidents. Il en existe deux types :

- les **vice-présidents statutaires**, prévus par les textes
- les **vice-présidents fonctionnels**, choisis par le président pour des missions particulières. La liste de ces vice-présidences est soumise au vote du CA.

Pour rappel voici les **4 VP statutaires élu.es lors du CA du 2 juin 2026...**

- Aurélie GOUSSET : Première vice-présidente chargée du pilotage stratégique et de la transition écologique et sociétale
- François MARTIN : Formation et vie Universitaire
- Mathilde BONNET : Recherche
- Lylien HUBIN, vice-président étudiant

... et les **primes liées aux fonctions de Vice-Président.e et Chargé.e de mission :**

- Vice-Président.e statutaire de 7 500€ à 9 375€/an
- Vice-Président.e fonctionnel de 5 500€ à 6 875€/an
- Chargé.e de mission de 2 500€ à 3 125€/an

Voici la liste des **10 vice-présidents fonctionnels**, proposés par le Président de l'UCA :

- Numérique, données et transformation digitale : Norbert LEBRUMENT
- Campus durables, mobilités, stratégie climat : Frédéric FAUCON
- Politique sociale et conditions de travail : Blaise PICHON
- Égalité, diversité, inclusion et qualité de service : Hervé DANO
- Formation continue et insertion professionnelle : Cécile CHARASSE

- Expérience étudiante et vie de campus : Jennifer MARCHAND
- Innovation, valorisation et plateformes : Philippe MICHAUD
- Territoires, santé et appui aux politiques publiques : Matthieu JABAUDON
- Science-société, culture et débat public : Cyril TRIOLAIRE
- Europe et projets européens : Marie-Elisabeth BAUDOIN
- Stratégie internationale : Sylvie DUCKI

La FSU a voté contre la liste proposée pour les raisons suivantes qui ont été données en séance :

- Un **vote global** sur l'ensemble de la liste

Le CA n'a pu voter que sur la liste dans son ensemble. Or, si celle-ci avait comporté une personne dont le comportement avéré ou les prises de position publiques nous paraissaient incompatibles avec nos valeurs, nous n'aurions donc pas eu la possibilité de nous opposer à sa seule nomination.

Précisons que ce n'était absolument pas le cas ici. Parmi les personnes proposées figuraient d'ailleurs deux adhérents de notre syndicat (Blaise PICHON et Cyril TRIOLAIRE, du SNESUP-FSU)

Le président a indiqué que ce principe de vote global est inscrit dans les statuts de l'EPE UCA. Leur révision, prévue à l'automne dans le cadre de la sortie de la phase expérimentale, devra être l'occasion de corriger ce point et d'améliorer la démocratie universitaire.

- Une **liste présentée sans discussion préalable**

Pendant la campagne électorale, la volonté d'une administration plus collégiale et d'une plus grande implication des élus a été mise en avant. Pourtant, une liste de vice-présidences déjà finalisée nous a été présentée.

Les élus n'ont pas eu la possibilité de discuter du périmètre de ces vice-présidences, d'en proposer d'autres ou, plus simplement, de donner leur avis.

- Les élu.es FSU ont relevé des **incohérences sur certaines vice-présidences** : quel est le rapport entre la Santé et les territoires ? Entre l'égalité et la qualité de service ?
- Pour la FSU, **la mission Égalité, diversité, inclusion aurait mérité une vice-présidence spécifique.**

A ce sujet , la discussion a fait état d'un **courrier de collègues de la cellule Alex en soutien à Mme Claire Berthonneau** (chargée de mission égalité depuis 5 ans), dont la candidature n'a pas été retenue pour le poste de VP « Égalité, diversité, inclusion et qualité de service ». **Cette lettre nous a particulièrement alerté.** Même si nous ne souscrivons pas aux accusations de sexisme portées à l'encontre du Président, **nous regrettons le ton de sa réponse et son absence d'ouverture au dialogue envers les collègues qui portent la mission égalité.** En effet, ce courrier révèle avant tout une grande souffrance liée au manque de moyens et de reconnaissance de cette cellule, de ces personnels, de leur investissement et de leur expertise. **Nous leur apportons tout notre soutien.**

L'ordre du jour prévoit ensuite un vote pour autoriser le recours à l'emprunt puis seulement après la discussion sur le budget rectificatif. Les **élu.es FSU ont demandé et obtenu l'inversion de l'ordre du jour**. En effet, il faut d'abord connaître l'état des finances avant de se prononcer sur un éventuel emprunt.

3. Budget et emprunt

Budget rectificatif :

Le budget rectificatif soumis au CA confirme **une situation financière très dégradée** : déficit budgétaire de 26,8 M€, résultat patrimonial négatif de 10,6 M€, capacité d'autofinancement quasiment nulle et prélèvement de 22,5 M€ sur les réserves de l'établissement.

Le budget principal présente une insuffisance d'autofinancement de 5,9 M€ et son fonds de roulement n'est plus que de 6,9 M€, soit l'équivalent de 7 jours de dépenses de fonctionnement et de personnel, alors que le seuil d'alerte est fixé à 15 jours. La situation globale n'apparaît meilleure que grâce au budget annexe immobilier.

La question de l'emploi est également préoccupante. Sur les 3 517,5 emplois en Équivalent Temps Pleins (ETP), 795,5 ne sont pas financés par la dotation de l'État. L'établissement compte aussi un très grand nombre d'emplois non permanents : plus de 610 Équivalent Temps Pleins parmi les enseignants et chercheurs, et plus de 450 parmi les personnels BIATSS. **La précarité constitue donc déjà une part importante du fonctionnement de l'université (30% des emplois).**

Dans le même temps, **il nous est expliqué que l'établissement doit retrouver une « bonne santé financière » pour pouvoir emprunter et financer ses opérations immobilières**, les économies d'énergie devant ensuite permettre de rembourser la dette ce que, à moins de voir l'avenir dans une boule de cristal, personne aujourd'hui ne peut garantir...

Ne soyons pas naïfs, ce premier budget rectificatif ne vise pas seulement à revenir à l'équilibre par quelques mesures techniques d'ajustement : il prépare la **capacité d'endettement de l'université**. Il annonce la couleur de la **stratégie de recours à l'emprunt et auto-justifie la nécessité des mesures austéritaires** qu'annonce l'orientation budgétaire pour 2027 (voir point sur la Lettre d'Orientations Budgétaires 2027). **Les conséquences terribles sur l'emploi et les conditions de travail se font déjà sentir.**

Les élus FSU sont en désaccord avec cette gestion budgétaire et ont voté contre le budget rectificatif.

Recours à l'emprunt

La loi autorise les universités à emprunter auprès de certains établissements pour financer la rénovation immobilière. Le Président propose d'y avoir recours. Les montants importent peu ici (pour information : 10 millions d'€ sur 25 ans au taux de 2% soit 500 000 € par an à rembourser).

Nous comprenons l'objectif : financer des opérations immobilières nécessaires, notamment pour la performance énergétique. **Nous ne contestons pas le besoin de rénovation. Nous contestons le fait que cette rénovation soit financée par l'endettement de l'université.**

Une dette n'est pas une ressource nouvelle. C'est une charge future. Une fois l'emprunt contracté, les annuités devront être remboursées. Si les économies sur la dépense d'énergie sont inférieures aux prévisions, si les coûts augmentent, si la dotation de l'État ne compense pas les charges, alors les marges de l'établissement seront encore plus contraintes.

Et dans une Université, les marges, ce sont très vite **les emplois, les remplacements, les heures d'enseignement, les moyens de fonctionnement, les conditions de travail et d'étude.**

À l'argument « c'est cela ou ne rien faire », nous répondons : non. Il faut rénover, non pas par une dette que l'Etat transfère aux établissements mais par un financement public pérenne qu'il faut revendiquer inlassablement tout en rendant-compte régulièrement à la population du désengagement de l'Etat.

Accepter l'emprunt, c'est acter le fait que l'État n'assume pas ses responsabilités dans l'entretien des locaux et cela ne peut que l'inciter à se désengager davantage. Les syndicats de la FSU sont contre ces emprunts. C'est pourquoi nous avons voté contre le recours à l'emprunt.

Lettre d'Orientations Budgétaires 2027 (LOB)

La lettre d'orientations budgétaires 2027 concerne l'exercice suivant, mais elle éclaire la trajectoire dans laquelle s'inscrivent les décisions prises aujourd'hui. Elle ne montre pas seulement une gestion prudente, elle propose surtout un modèle.

Ce modèle repose sur la **maîtrise brutale de la masse salariale**, la rationalisation du fonctionnement, le développement des ressources propres, la priorisation des investissements et le recours à l'emprunt. La masse salariale est présentée comme le principal levier d'action. Il est prévu de **poursuivre le « non-renouvellement ciblé » (manière polie d'appeler les suppressions d'emplois) de postes vacants**, avec une gestion différenciée des emplois et un fonds d'intervention correspondant à 20 % des postes vacants.

Ces formulations peuvent sembler techniques. Mais leur traduction concrète est claire : **pression sur les recrutements, concurrence entre services, composantes, unités de recherche, reports de remplacements, intensification du travail.**

Nous partageons l'objectif d'une gestion sérieuse. Mais **la soutenabilité ne peut pas être seulement comptable. Elle doit aussi être humaine, pédagogique et scientifique.**

Nous avons voté contre cette Lettre d'Orientations Budgétaires.

Autres points

Les 20 autres points de ce Conseil d'Administration consistaient en la reconduction de dispositifs existants ou en l'organisation juridique et financière interne de l'UCA (Bourses Erasmus, Statuts des UFR, etc). **Le CA les a approuvés et ils n'ont pas donné lieu à discussion.**

Vos élu.es au CA : Karine DEHON-MARINGUE (SNASUB-FSU) ; Édouard REGIS (SNASUB-FSU) ; Valérie LASHERMES (FO) ; Marianne WOOLLVEN (SNESUP-FSU) ; Frédéric CHAUSSE (SNESUP-FSU)